L'APICULTURE ÉCOLOGIQUE de A à Z

Chronique n° 13

J-C. Guillaume

Installation d'un rucher écologique

Nous avons tous plus ou moins à l'esprit, l'image d'un rucher tel qu'il se présente le plus souvent, c'est à dire un alignement de ruches plus ou moins bien rangées et même superposées dans un certain désordre. Or, un rucher écologique ne ressemble pas du tout à cette image, car bien au contraire, les ruches doivent être alignées correctement et disposées en bon ordre et selon des règles bien précises. Ceci pour de bonnes raisons pratiques et fonctionnelles que je vais évoquer.

Implantation du rucher écologique

Un rucher installé, c'est un peu comme une maison, cela ne se déplace pas. Aussi, son installation doit se faire après avoir mûrement réfléchi à quelques critères importants tels que l'environnement, l'emplacement avec ses avantages et ses inconvénients, l'orientation, la nature du sol, les vents dominants, ou encore l'importance prévue. Et en ce qui concerne l'environnement, il faut être vigilant à tout ce qui peut être nocif aux abeilles et au miel, et notamment à tout ce qui peut s'avérer être une pollution susceptible de nuire à la santé et même à la vie des abeilles, mais également à la bonne qualité du miel. La proximité des terrains de culture est aujourd'hui à proscrire à cause des épandages irresponsables de plus en plus courants de produits chimiques de toutes natures, ceci au même titre que la proximité de sites industriels dont les retombées atmosphériques sont une menace pour notre santé, et bien entendu, pour celle des abeilles. Ce qui se traduit, et on peut le regretter, par une sélection de plus en plus drastique des sites étant susceptibles d'accueillir favorablement un rucher écologique.

Il ne sert à rien effectivement, d'aller installer des ruches près de cultures susceptibles de présenter des risques de pesticides agricoles, et d'aller se plaindre ensuite, de la perte de x colonies.

Après cette sélection, et au même titre qu'un rucher traditionnel, cette implantation doit répondre aussi à certaines exigences et réglementations officielles pour des raisons évidentes de sécurité.

Il faut bien entendu, tenir compte du voisinage. Le rucher ne devant pas représenter un danger potentiel pour quiconque et surtout pour des enfants.

Légalement, le rucher doit être éloigné de la voie publique d'au moins 20 mètres, mais lorsque la clôture est constituée d'un mur ou d'une haie vive d'au moins 2 mètres de haut, cette distance de 20 mètres, peut être ramenée à 10.

On doit aussi prévoir ± 40 mètres entre ce rucher et la première habitation, tout ceci étant finalement une question de bon sens.

Il faut encore voir quelles sont les réglementations en vigueur dans la région où ce rucher doit être implanté, et de toute façon, se munir d'une autorisation officielle qui est généralement délivrée par la commune.

Ensuite, cet emplacement doit pouvoir procurer des récoltes abondantes de pollen et de nectar aux abeilles, donc être situé dans un endroit où la flore est relativement abondante.

Le microclimat de l'emplacement prévu doit être favorable. Attention de ne pas choisir un endroit trop près d'un lac, d'une rivière ou d'un ruisseau, et de ne pas avoir l'inconvénient majeur d'être régulièrement enveloppé d'une nappe de brouillard. Un sol humide et ruisselant d'eau est à proscrire également.

Suivant le lieu géographique, attention de ne pas le situer en plein soleil si celui-ci à tendance à chauffer très fort ou bien dans un endroit trop frais.

Critère très important, l'orientation, qui doit permettre de positionner les ruches avec le trou de vol dirigé vers Est, Sud-Est par rapport au Nord magnétique. Ce qui n'est quand même pas au degré près, cela va dépendre des possibilités que vous offre la configuration des lieux.

Pour bien faire, ce rucher doit aussi être protégé naturellement ou artificiellement des vents dominants froids et des courants d'air.

Il est bon de prévoir aussi la possibilité d'agrandir le rucher le cas échéant.

Attention à ne pas l'installer sous une ligne à haute tension. Il est prudent au contraire, de s'en éloigner le plus possible.

Et enfin, il est bon d'avoir la possibilité de faire des plantations de fleurs, d'arbustes et d'arbres qui, par leur choix judicieux, viendront compléter à certaines périodes, la flore environnante qui se trouve dans le périmètre de butinage et ce, au plus près possible du rucher pour éviter que les abeille ne soient obligées d'aller trop loin, mais sans toutefois fleurir les abords immédiats du rucher pour ne pas attirer des abeilles qui seraient étrangères au rucher.
Concernant ce périmètre de butinage qui fait environ 3 km de rayon au maximum, même s'il semble répondre à ce qu'on en attend dans les environs très proches du futur rucher, il est bon de s'assurer que rien dans ces 3 km, ne représente un danger potentiel. Vérification qui doit également être étendue au-delà de la limite de ce périmètre de butinage pour s'assurer qu'il ne peut pas y avoir non plus, de retombées susceptibles de nuire au rucher et à son environnement en provenance de sources de pollutions x, y ou z situées dans un rayon beaucoup plus grand (5 à 10 km) et qui seraient amenées par les vents dominants.
Le procédé est simple: sur une carte d'état major, il suffit de tracer quatre cercles concentriques dont le point central est le rucher. Le premier qui est à 2,5 km représente la limite moyenne et courante de prospection de l'abeille. Si elle doit aller au-delà pour aller chercher ce dont elle a besoin, elle travaille pour rien. Le second est à 3 km qui est la limite extrême de ce périmètre de prospection. Le troisième est à 5 km, qui est la limite à atteindre ou à dépasser si l'on veut changer une ruche de place et pour faire une première recherche de sources de pollutions. Et le quatrième est à 10 km pour ce qui est des sources de pollutions vraiment néfastes et qui peuvent nuire à une distance assez grande: incinérateurs, usines pétrochimiques ou autres, pouvant produire des rejets polluants dans l'atmosphère. Informations qui peuvent être également très utiles pour savoir quels sont les pollutions qui vous menacent personnellement.

Installation du rucher

Un rucher écologique prend normalement plus de place qu'un rucher traditionnel. Ceci à cause de la distance à respecter impérativement entre les ruches (1 mètre entre axes au minimum), et du couloir qu'il faut ménager à l'arrière pour effectuer les inspections par les vitres arrières des hausses.
La surface au sol est donc tributaire de ces impératifs, et si de plus, on veut parfaire l'installation en abritant convenablement les ruches installées pour les mettre à l'abri du soleil et des intempéries par un toit et une haie coupe-vent, il faut prévoir une bande de terrain de 4,50 à 5 mètres pour une ligne de ruches.
Cette protection complémentaire n'est pas absolument indispensable, mais elle est bien pratique pour travailler dans le rucher et y faire les inspections.
Elle apporte aussi aux abeilles, une isolation supplémentaire qui se traduit en fin de compte et toujours par un meilleur confort pour les abeilles et une économie de miel.
Bien entendu, ceci est aussi fonction du nombre de ruches que l'on souhaite installer.
Pour un petit rucher de 5 à 10 ruches, cela ne posera pas un très gros problème, alors que pour des ruchers plus conséquents, le travail et l'investissement seront nettement plus importants.

Préparation du sol

Le sol doit être propre, bien dégagé et facile à nettoyer. Le dessous des ruches ne devant pas être un abri pour toutes sortes de prédateurs ou de bestioles plus ou moins indésirables.
Une aire laissée avec l'herbe devra être nettoyée régulièrement pour que la végétation ne grandisse pas autour des ruches dont les pieds auront été disposées sur des cales quelconques pour éviter qu'ils ne s'enfoncent en terre. Cette solution est évidemment la plus simple et la moins coûteuse, mais elle a beaucoup d'inconvénients.
On lui préférera une aire bétonnée, ou mieux encore, réalisée avec des dalles de béton de 30 ou de 40 cm de côté. Ce matériau est facile à transporter et à installer, et son prix de revient est relativement raisonnable.
De plus, il permet une extension très facile du rucher au fur et à mesure des besoins.
Pour installer 5 ruches, il faut prévoir une aire de ± 2,50 x 6,500 m, soit 168 dalles de 30 x 30 ou 96 dalles de 40 x 40 (voir fig. 1).
Pour éviter que l'herbe ne pousse entre les joints, ces dalles seront placées sur un lit de mortier maigre ou de sable, recouvert d'une feuille de plastique assez épaisse ou de sacs de récupération qui sont relativement communs en agro-alimentaire.
Les deux rangées de dalles du milieu sur lesquelles reposeront les ruches seront placées de niveau, alors que celles de devant et de derrière auront une très légère pente vers l'extérieur. De cette façon on est sûr de ne jamais avoir d'eau qui stagnera sous et autour des ruches (voir fig. 3).
Cette solution est idéale car elle permet d'avoir une aire toujours propre et facile à balayer de temps à autre, et elle permet aussi de présenter un devant de ruches toujours dégagé pour les butineuses. De plus, la vermine n'y trouvera aucun endroit propice pour s'y installer.

Une solution encore plus simple et plus économique sera réalisée avec la mise en place d'une dalle de 50 x 50 cm ou de quatre dalles de 30 x 30 sous chaque ruche. Cette solution convient très bien pour installer un rucher sur un terrain sur lequel, pour des raisons

diverses, une installation définitive ou plus élaborée n'est pas possible ou n'est pas souhaitable.
Cette solution est également intéressante si l'on souhaite disposer les ruches assez loin les unes des autres. Cela dépend de la surface et de la nature du terrain.

Réalisation d'un abri
Si l'on prévoit d'en réaliser un, il doit être mis en place avant que les abeilles ne soient installées.
Pour ménager un maximum de clarté, il sera réalisé en tôles de plastique translucide qui ont l'avantage d'être très légères et de ne pas nécessiter une charpente conséquente.
Pour bien remplir son rôle de protection, cet abri doit pour bien faire, être constitué d'un toit qui le couvre amplement et être fermé sur trois côté (voir fig. 2).
L'avant des ruches doit être tout à fait dégagé sur environ 3 mètres pour permettre aux abeilles d'aller et venir sans entrave d'aucune sorte, et l'arrière doit être lui aussi suffisamment dégagé pour permettre les visites et observations par les vitres arrières des hausses. Un couloir d'environ 1 mètre de large est parfait.
Quant au toit, il peut être à une ou à deux pentes (voir fig. 3 - 4 - 5), ceci est une affaire de goût personnel, mais il ne doit pas être trop bas en son milieu pour permettre d'ajouter les hausses nécessaires, mais également dans sa partie arrière, pour ne pas risquer de s'y cogner la tête qui est quelquefois rehaussée d'un chapeau ou d'une cagoule (détail à ne pas oublier).
Cet abri peut être agrémenté et dissimulé sur ses trois côtés, par une haie de thuyas ou autre arbuste touffu qui aura aussi pour avantage de protéger l'abri des coups de vent (voir fig. 2).
Ne pas choisir pour cela, un arbuste mellifère afin de ne pas attirer les abeilles d'un autre rucher et favoriser ainsi le pillage des ruches.
Pour la même raison, on ne fera pas de plantations mellifères dans les environs tout proches du rucher.
Cet abri étant de construction légère, il faut néanmoins veiller à ce qu'il soit solide et parfaitement ancré pour résister aux rafales du vent qui peut parfois être assez fort dans certaines régions ou bien à l'occasion d'un orage par exemple.

Installation des ruches
Elles sont positionnées sur les deux rangées de dalles du milieu, et avant de les mettre en place, il est important de marquer au sol, l'emplacement des pieds de chacune d'entre elles. Cela sera fait à l'aide d'un gabarit en contreplaqué de la taille d'une ruche dans lequel on aura découpé quatre petits cercles à l'emplacement des pieds, et avec un peu de peinture.
De cette façon, on retrouvera toujours l'emplacement exact de chaque ruche lors de manipulations comme celle du transvasement par exemple.
Cet emplacement étant de la plus haute importance puisque les abeilles auront fait le point sur l'axe de leur ruche.
La première ruche est positionnée à 90 cm du bord de la première dalle, ce qui permet de tourner autour, et l'axe de la suivante est à 1 m de celui de cette première ruche, et ainsi de suite (voir fig. 1).

Cette dimension de 1 mètre entre axes et cet écart minimum de 50 cm entre les ruches sont impératifs pour les raisons suivantes :

1 – Pour permettre le montage des ruches en bâtisse chaude le cas échéant, ce qui place ainsi les vitres non plus sur l'arrière des ruches, mais sur le côté. Il faut donc de la place pour faire les visites.

2 – Pour permettre de placer un plancher, une ruche ou un décontaminateur, dans un intervalle entre deux ruches le temps d'une opération quelconque.

3 – Pour faciliter le travail des butineuses qui ne risquent plus alors d'atterrir sur la planche de vol de la ruche voisine (phénomène de dérive qui peut être facteur de contamination ou d'agression).

Si dans l'environnement du rucher, les fourmis sont nombreuses, il sera bon de prévoir une protection des ruches, et il suffit pour cela de placer les quatre pieds métalliques de chaque ruche dans une petite boîte à conserve (petite boîte de thon ronde par exemple) dans laquelle on versera un peu de pétrole ou de gasoil. Quelques millimètres suffisent. C'est très efficace et aucunement nocif pour les abeilles, sauf si elles venaient à tomber dedans. Et dans le but de leur éviter ce bain forcé qui leur serait fatal, ces petites boîtes seront couvertes par un capuchon fixé sur les pieds des ruches et qui empêchera que le phénomène de dérive précipite des abeilles dans ces boîtes.

Si le terrain choisi est en pente et bien orienté, rien n'empêche de réaliser plusieurs ruchers l'un devant l'autre sur des petites plate formes séparées puisqu'ils seront à des niveaux différents.
Il faudra simplement prévoir un intervalle suffisant entre chacun d'entre eux pour que les abeilles puissent s'y retrouver facilement et que l'accès de l'un ne soit pas entravé par celui qui est devant.

L'abreuvoir
Dans les environs proches du rucher et dans un endroit quelque peu retiré, il faudra prévoir un abreuvoir.
Les abeilles ont besoin d'eau, c'est important, et moins elles iront loin pour boire, plus elles économiseront leurs forces et leur miel.

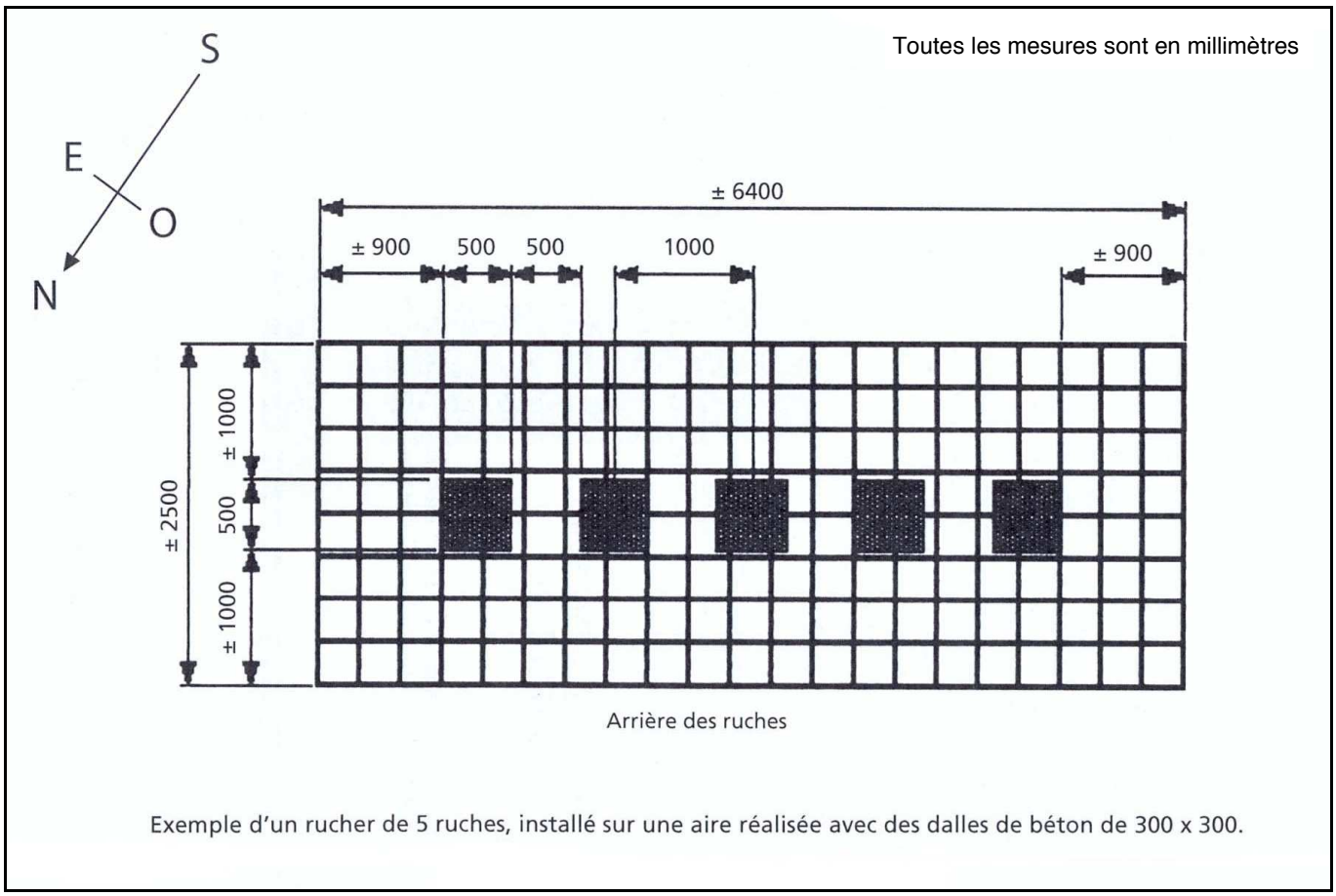

Fig. 1: Plan d'implantation d'un rucher

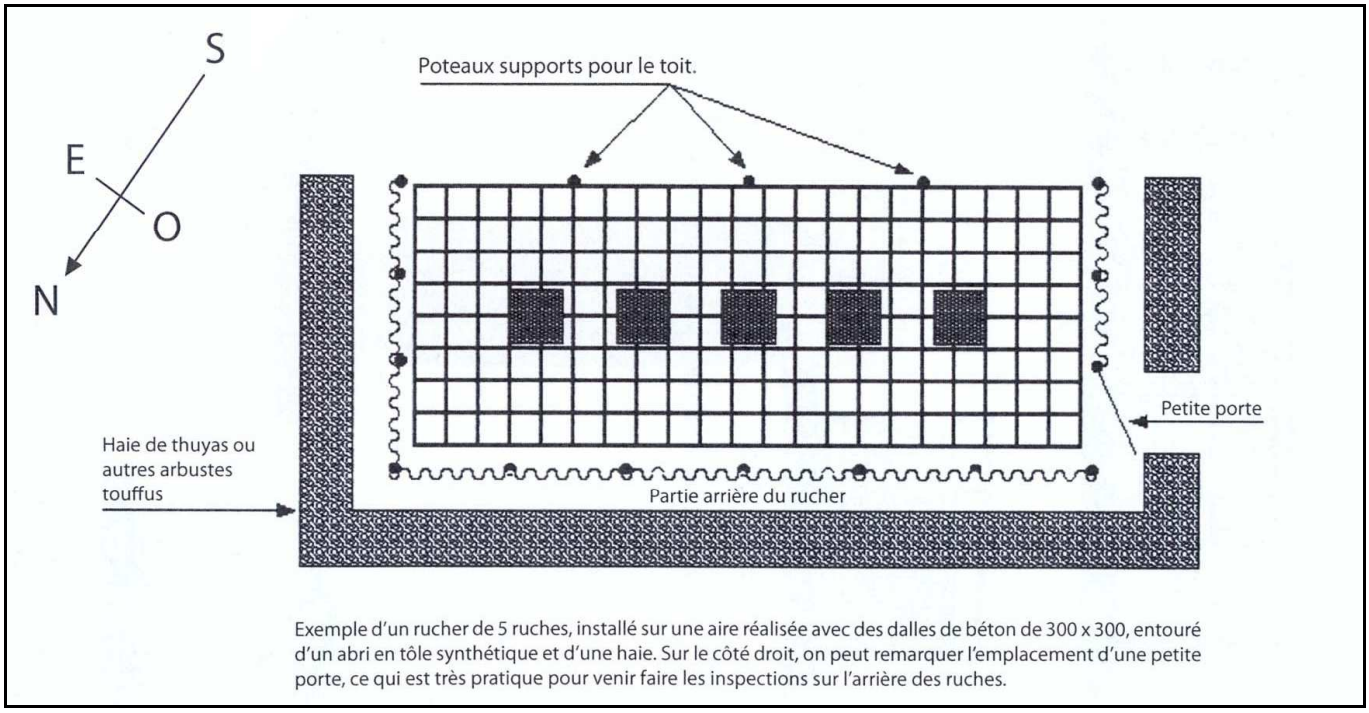

Fig. 2: Plan d'implantation pour la construction d'un abri

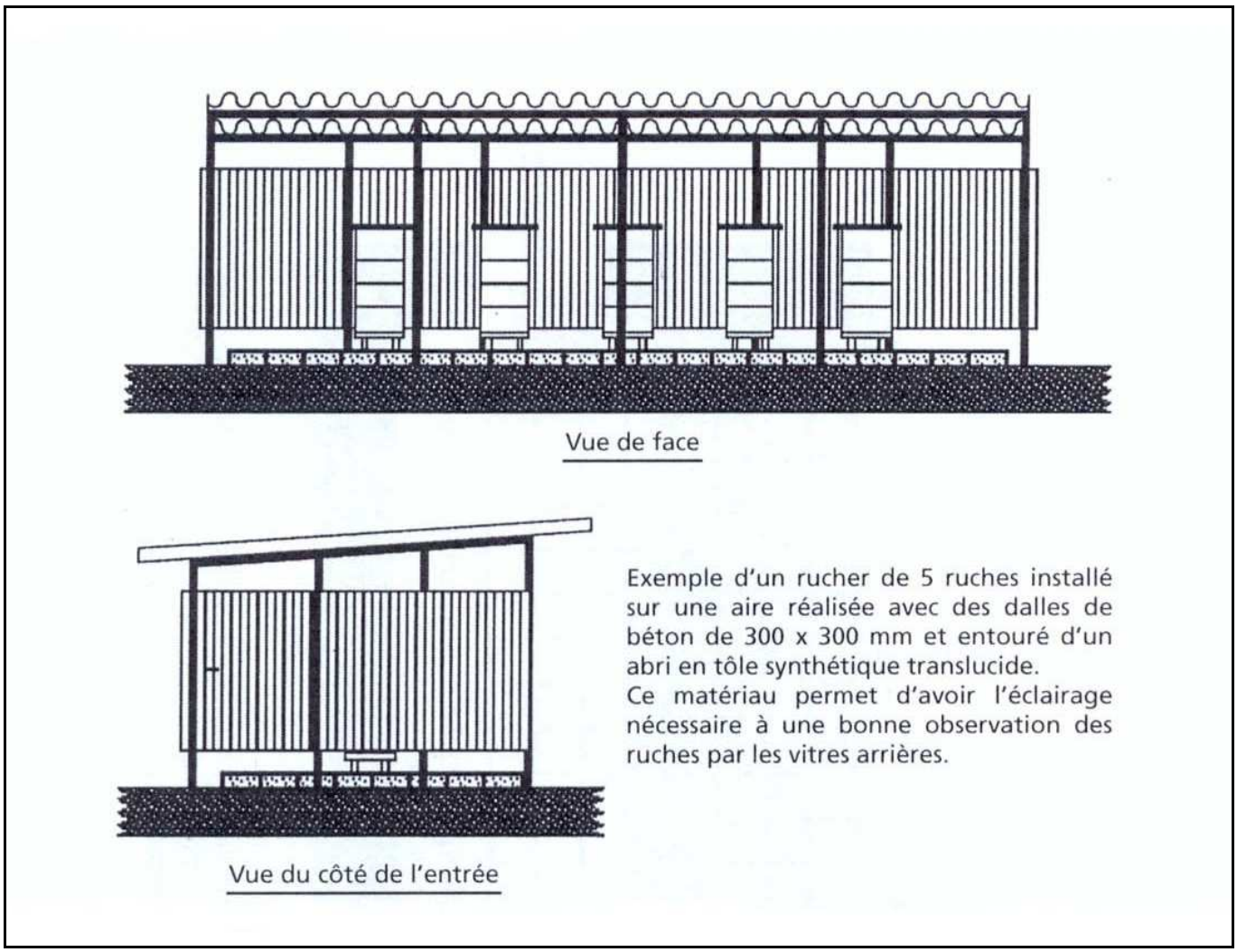

Fig. 3: Exemple de réalisation d'un abri

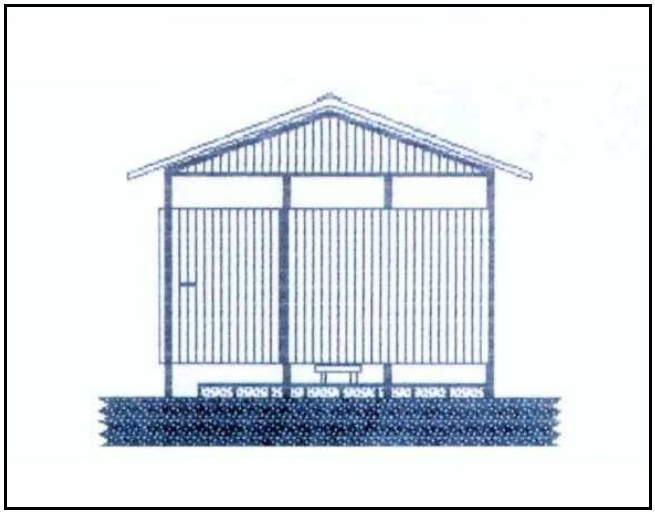

Fig. 4: Modèle de toit à deux pentes symétriques

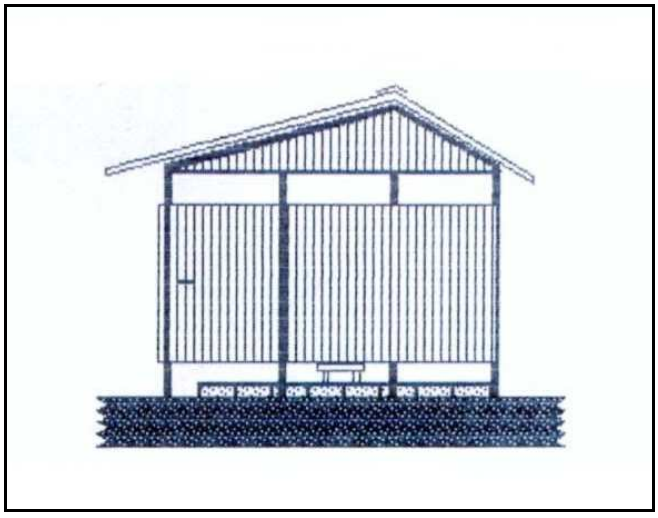

Fig. 5: Modèle de toit à deux pentes asymétriques

© Daniel Guedon

Fig. 6: Ruche écologique placée sur des dalles de béton

© Gilbert Lambert

Fig. 7: Ruche écologique placée sur des pots à fleurs

Cette eau doit toujours être bien propre et approvisionnée en permanence. L'idéal est un robinet de jardin qui coule continuellement goutte à goutte.
Cet endroit doit être retiré et calme car à cet endroit, les abeilles sont parfois assez agressives.

Précautions à prendre

Certains seront tentés de ne pas mettre de pieds aux ruches et de les placer sur des briques, des blocs de béton (parpaings) ou sur des pots à fleurs (voir fig. 7 ci-contre). Il faut se méfier de cette solution de facilité car ces supports improvisés et vite placés, peuvent s'avérer ultérieurement problématiques car ils sont souvent un abri pour les fourmis ou autres indésirables.
Ce type de support ne peut être que provisoire si les planchers n'ont pas pu être équipés à temps de leur pieds.

D'autre part, il faut savoir que les abeilles sont très vite en alerte. Il ne faut donc jamais faire de feu dans les environs du rucher et veiller à ce que le vent ne ramène pas la fumée d'un feu qui serait allumé un peu plus loin. Cela placerait les abeilles dans une situation qui leur ferait croire à un danger et elles en seraient fortement perturbées.
Ceci est d'autant plus grave en hiver, de novembre à février, époque où il ne faut absolument pas les mettre en éveil et risquer de rompre la cohésion de la grappe.

Et bien sûr, il ne faut jamais utiliser d'herbicide dans les environs du rucher.

Avec ces quelques recommandations, le rucher installé sera des plus confortables pour les abeilles et facile à gérer pour l'apiculteur.

J-C. Guillaume